

# Quand lumière devient pollution

Nous avons la chance d'avoir un ciel magnifique

## Le projet de lutte contre la pollution lumineuse

### SENSIBILISER POUR MIEUX COMPRENDRE

L'usage abusif et inadéquat de l'éclairage artificiel menace sérieusement la qualité du ciel étoilé de la région du mont Mégantic ainsi que les activités de recherche et d'éducation de l'Observatoire et l'ASTROLAB du Mont-Mégantic. Afin d'enrayer le phénomène de la pollution lumineuse et afin de contribuer à créer l'une des plus importantes réserves de ciel étoilé à travers le monde, les MRC du Granit, du Haut-Saint François ainsi que la Ville de Sherbrooke collaborent activement depuis 3 ans avec l'ASTROLAB afin de mettre en place des mesures appropriées.

### RÉGLEMENTER POUR PRÉSERVER L'AVENIR

La nouvelle réglementation en vigueur dans votre municipalité se résume par les quatre éléments suivants :

#### 1) Sélectionner des ampoules qui sont moins nuisibles pour le ciel étoilé et moins énergivore!

Par exemple, limiter à 60 watt, les ampoules à incandescence ou halogène, les fluorescents compacts à 13 watts et interdire les Halogénures métalliques et mercure

#### 2) Installer des luminaires qui éclairent le sol et non le ciel en remplissant l'une des conditions suivantes :

- Être muni d'un abat-jour camouflant complètement l'ampoule être installé sous les combles, les balcons, etc.
- Posséder la classification *full cutoff (FCO)*
- Émettre moins de 1 % du flux lumineux au-dessus de l'horizon.

#### 3) Limiter la quantité de lumière réfléchiée vers le ciel et réduire la consommation d'énergie en utilisant :

Secteur résidentiel ; Maximum 15 000 lumens

Autres secteurs; voir règlement complet auprès de votre municipalité

#### 4) Éteindre hors des heures d'utilisation et favoriser les détecteurs de mouvement pour assurer la sécurité! Seules les aires publiques, les entrées de bâtiments, les aires d'entreposage et les résidences privées peuvent demeurer éclairées toute la nuit.

### CONVERTIR POUR MIEUX ÉCLAIRER

La réglementation n'étant pas rétroactive, un **programme de conversion** pour remplacer les luminaires non-conformes par d'autres plus performants sera offert aux résidents des municipalités suivantes : Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Woburn, Nantes, Milan, Lac-Mégantic, Marston, Stornoway, Frontenac.

**L'ASTROLAB du Mont-Mégantic pourrait payer jusqu'à 80 % du coût de remplacement de vos éclairages non conformes.**

**Renseignez-vous à l'ASTROLAB au 819 888-2941, poste 339.**

Sans éclairage artificiel

Éclairage non approprié

Éclairage approprié

